

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 mars 2020

---

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CL49

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 5**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 33, substituer au mot :

« périodiquement »,

les mots :

« sans délai ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En situation d'état d'urgence sanitaire, les avis du comité des scientifiques doivent être rendus publics systématiquement.